

## **CARGOM**

---

### **FAITS SAILLANTS**

**Le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, a déposé son cinquième budget le 21 mars 2023 à l'Assemblée nationale du Québec. Avec son budget 2023-2024, le gouvernement du premier ministre François Legault s'engage, par la voie de nouvelles initiatives, à accroître la richesse du Québec, à développer le potentiel des jeunes, à rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain, à soutenir les Québécois ainsi qu'à diversifier et consolider les actions pour l'environnement.**

- **Croissance** : Le Québec a enregistré une croissance de 2,8% en 2022, soit 0,1% de plus que ce qui était prévu lors du précédent budget. Pour 2023, la croissance est fixée à 0,6%. Soulignons que le ministre croit que le Québec évitera une récession pour 2023.
- **Déficit et équilibre budgétaire** : Le ministre des Finances conclut l'exercice 2022-2023 avec un déficit de 5,0 G\$, après un versement de 3,3 G\$ au Fonds des générations. Le déficit prévu pour 2023-2024 est de 4,0 G\$, après un versement de 2,4 G\$ au Fonds des générations. Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours estimé pour 2027-2028. Toutefois, le ministre présente deux scénarios alternatifs (ralentissement économique plus marqué et hausse plus importante) qui pourraient avoir un impact sur le retour à l'équilibre budgétaire.
- **Dette publique** : Le ratio de la dette nette au PIB passera de 38,1 % au 31 mars 2022 à 37,4 % au 31 mars 2023. Le gouvernement prévoit que le ratio diminuera graduellement au cours des prochaines années, pour s'établir à 30% d'ici 2037-2038.
- **Inflation** : Après avoir atteint des sommets en 2022, l'inflation devrait chuter autour de 3,5% dès le troisième trimestre de 2023.
- **Impôts des particuliers** : Le ministre annonce une baisse d'impôts de 9,2 G\$ sur cinq ans. Cette baisse maximale de 814\$ par personne profitera à 4,6 millions de Québécois dès 2023.
- **Fonds des générations** : Contrairement à ce qui avait été prévu par plusieurs, le gouvernement ne puise pas dans le Fonds des générations. Il diminue toutefois le montant des cotisations.
- **Infrastructures** : Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 est établi à 150,0 G\$, en hausse de 7,5 G\$ de dollars par rapport à celui de 2022-2032.
- **Revenus** : Les entrées budgétaires sont estimées à 147,0 G\$ pour 2023-2024, une croissance de 1,8%.
- **Dépenses** : Les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 138,4 milliards de dollars. Le service de la dette s'élève à 9,5 milliards de dollars. Une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars est incluse dans le cadre financier. Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,4 milliards de dollars.

## **INFORMATIONS SUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS**

### **PRINCIPALES CROISSANCES 2023-2024**

Le Budget 2023-2024 présente les mesures qui permettront au gouvernement de soutenir les Québécois et de poursuivre ses engagements. Les principales mesures concernent notamment le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour un montant de 200,0 M\$ permettant de soutenir la relance du transport collectif ainsi qu'un montant de 20,0 M\$ pour encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises.

Le budget du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs augmente de 159,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par la hausse du financement du transport collectif prévue au Plan pour une économie verte 2030, ainsi que par les mesures annoncées au Budget 2023-2024, notamment la mise en œuvre du Plan nature 2030.

Pour sa part, le budget du ministère des Transports et de la Mobilité durable diminue de 312,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'accélération en 2022-2023 de projets d'investissements prévus à la Société de transport de Laval, à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport de la Capitale (271,5 M\$), et par la fin des initiatives annoncées à l'automne 2021 dans la cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec pour l'amélioration du réseau routier local (120,0 M\$), et a été compensée partiellement par l'ajout de sommes au portefeuille en lien avec des mesures du Budget 2023-2024.

Les dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport en commun. Les dépenses comprennent également la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement. En 2022-2023, la variation des dépenses de 0,4 % s'explique principalement par l'effet de l'anticipation de projets d'investissement en transport collectif en 2021-2022. En 2023-2024, la variation des dépenses de -1,3 % s'explique principalement par le financement ponctuel octroyé en 2022-2023 afin de soutenir le réseau de transport en commun, notamment dans le but d'assurer le maintien des services. En 2024-2025, la croissance des dépenses de 14,5 % s'explique principalement par l'augmentation des investissements en transport collectif.

**APERÇU DU PORTEFEUILLE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

<p>Gestion des infrastructures routières du Québec<sup>1</sup></p> <p><b>31 131 km</b> de chaussées du réseau routier supérieur sous la responsabilité du Ministère</p> <p><b>6 928</b> structures du réseau routier supérieur</p> <p><b>4 262</b> ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère</p>	<p>Électrification des transports<sup>2</sup></p> <p><b>137 321</b> véhicules électriques en circulation, soit une augmentation de <b>40 %</b> par rapport à l'année précédente</p> <p><b>202 498</b> de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évitées par les véhicules électriques immatriculés</p>	<p>Transport collectif au Québec<sup>1</sup></p> <p><b>244,8 millions</b> de déplacements en transport collectif</p> <p><b>5,3 millions</b> de déplacements des personnes admises en transport adapté</p>
<p>Sécurité routière</p> <p><b>13,4 %</b> de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves</p> <p><b>1 354</b> moyenne triennale d'accidents pour les années 2019-2020-2021</p>	<p>Service à la clientèle<sup>3</sup></p> <p><b>485</b> événements traités par les centres intégrés de gestion de la circulation en moyenne par jour</p> <p><b>4 035 849</b> pages vues en moyenne par mois sur le site Web de Québec 511</p>	<p>Investissements et dépenses</p> <p><b>47,7 G\$</b> consentis au secteur des transports au Plan québécois des infrastructures 2022-2032</p> <p><b>15,2 G\$</b> en dépenses au Ministère et au Fonds des réseaux de transport terrestre pour l'année 2021-2022</p>
<p>Intermodalité des réseaux</p> <p><b>184 292</b> milliers de tonnes de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec pour l'année 2021-2022</p>	<p>Société de l'assurance automobile du Québec<sup>1</sup></p> <p><b>5 655 647</b> titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire</p> <p><b>6 995 085</b> véhicules en circulation</p>	<p>Société des traversiers du Québec<sup>3</sup></p> <p><b>3 858 398</b> passages de personnes pour les services exploités exclusivement par la Société des traversiers du Québec (STQ)</p> <p><b>1 960 283</b> passages de véhicules pour les services exploités exclusivement par la STQ</p>

## **DÉPENSES 2023-2024**

### **Soutenir le développement d'un plus grand nombre de secteurs**

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement ciblera un nombre élargi de secteurs d'activité, favorisant ainsi la réalisation d'un nombre accru de grands projets d'investissement au Québec. Il s'agit d'un élargissement important par rapport au congé fiscal actuel, qui cible uniquement cinq secteurs d'activité ainsi que les projets de modernisation par la transformation numérique, soit la fabrication, le commerce de gros, l'entreposage, le traitement et l'hébergement de données, et le développement de plateformes numériques admissibles.

Cette bonification permettra d'accélérer l'essor de secteurs d'activité porteurs de croissance qui :

- ont des occasions d'améliorer leur productivité de façon importante, tels le commerce de détail, l'exploitation forestière et les services aux entreprises;
- peuvent avoir des effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie, à l'image de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information et des communications;
- favorisent la transition énergétique, comme l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques ainsi que les transports.

### **Poursuivre le déploiement des zones d'innovation**

Au cœur de la vision économique du gouvernement, les zones d'innovation favorisent la commercialisation des innovations et la croissance des exportations, des investissements locaux et étrangers ainsi que de la productivité des entreprises.

En février 2022, le gouvernement dévoilait les deux premières Zones d'innovation Québec, soit :

- DistriQ, située à Sherbrooke, dans le secteur des sciences quantiques et des applications technologiques, qui permettra au Québec d'accueillir un ordinateur quantique d'IBM de dernière génération, le premier au Canada, dans les prochains mois;
- Technum Québec, située à Bromont, dans le secteur des technologies numériques.

Afin de poursuivre le déploiement des zones d'innovation, le gouvernement prévoit 100,0 millions de dollars sur cinq ans. Ces investissements permettront de positionner le Québec à l'échelle internationale en matière d'innovation et faciliteront l'attraction et la rétention de talents.



### **Favoriser l'innovation dans les transports**

Pour que le Québec atteigne ses objectifs en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique, les interventions dans le secteur des transports doivent être priorisées. Il est important de développer de nouvelles technologies et d'appuyer la conception, le développement et la commercialisation d'innovations, et ce, pour soutenir la transition énergétique dans le secteur des transports. Afin de soutenir l'innovation dans le secteur des transports, le gouvernement prévoit 55,0 millions de dollars sur trois ans, qui permettront notamment d'appuyer des partenariats en recherche et développement et de mettre en place des vitrines technologiques.

### **Appuyer la construction du terminal de Contrecœur**

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements additionnels de 75,0 millions de dollars afin de permettre à l'Administration portuaire de Montréal de réaliser son projet d'expansion par la construction du terminal de Contrecœur. — En plus d'améliorer la compétitivité du Québec, ce projet permettra de réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord, notamment en limitant les distances parcourues par les transporteurs routiers et en électrifiant le terminal.

### **Mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois**

Afin de mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 10,0 millions de dollars sur deux ans et visant à :

- assurer un développement harmonieux et responsable de la filière des minéraux critiques et stratégiques;
- renouveler le mandat de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration.

## **RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ET L'EFFICACITÉ DES RÉSEAUX DE TRANSPORT**

Le gouvernement entend continuer d'investir pour soutenir les services de transport collectif, dans un contexte difficile où l'achalandage n'est pas revenu à son niveau d'avant la pandémie. Ces investissements contribueront aux efforts visant à soutenir le transport collectif, essentiel à la mobilité de la population, et à atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre.

Afin d'assurer à tous les Québécois des services et des infrastructures de transport efficaces et accessibles, le gouvernement prévoit 722 millions de dollars sur six ans pour :

- assurer le maintien de la mobilité des personnes et l'approvisionnement des communautés;
- investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires.

### **Assurer le maintien de la mobilité des personnes et l'approvisionnement des communautés**

La disponibilité de services de transport fiables, efficaces et abordables est essentielle pour maintenir la mobilité des personnes et pour assurer l'approvisionnement des communautés en biens de première nécessité. Toutefois, certains réseaux de transport ont fortement subi les contrecoups de la pandémie depuis le printemps 2020.

Afin d'assurer le maintien des services de transport, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 429 millions de dollars sur cinq ans pour :

- soutenir la relance du transport collectif;
- diversifier l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite;
- maintenir les services aériens régionaux essentiels;
- assurer le maintien de la desserte maritime à l'île d'Entrée.

### **Soutenir la relance du transport collectif**

Afin de soutenir le maintien des services de transport collectif malgré la diminution de l'achalandage, le gouvernement annonce une aide financière de 400 millions de dollars en 2023, le temps de mettre en place les solutions qui auront été identifiées à la suite de la tournée de consultations de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, prévue au printemps 2023, sur les enjeux de financement des sociétés de transport collectif.

- Cette aide s'ajoute à celle octroyée par les gouvernements depuis le printemps 2020 pour soutenir les organismes de transport collectif, ce qui porte l'aide totale octroyée à près de 2,2 milliards de dollars sur quatre ans.

### **Diversifier l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite**

La présence de véhicules collectifs, comme des taxis ou des autocars, adaptés aux personnes ayant de la difficulté à se déplacer, notamment celles qui utilisent un fauteuil roulant, permet d'offrir à ces personnes plus de flexibilité dans leurs déplacements en dehors des heures de service du transport adapté régulier. Toutefois, l'importante augmentation des coûts d'adaptation des véhicules limite l'offre de transport adapté, ce qui a un impact négatif sur l'intégration sociale, professionnelle et économique de ces usagers.

Ainsi, afin de soutenir la diversification de l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite, le gouvernement prévoit 18 millions de dollars sur quatre ans pour bonifier l'aide financière pour l'acquisition d'un véhicule collectif adapté ou l'adaptation d'un véhicule collectif.

#### **Maintenir les services aériens régionaux essentiels**

Étant donné que les effets de la pandémie sur l'achalandage des services aériens régionaux perdurent, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de 10 millions de dollars pour prolonger l'aide d'urgence aux transporteurs aériens régionaux.

— Cet investissement porte à 82 millions de dollars l'aide octroyée aux transporteurs aériens régionaux depuis le printemps 2020.

#### **Assurer le maintien de la desserte maritime à l'île d'Entrée**

Afin de permettre la réalisation d'opérations de dragage pour préserver un accès maritime sécuritaire au quai de l'île d'Entrée, le gouvernement prévoit un investissement de 1 million de dollars en 2023-2024.

#### **Investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires**

Le développement d'infrastructures de transport terrestre performantes et complémentaires aux réseaux aérien et maritime favorise la résilience de la chaîne d'approvisionnement, et contribue ainsi à assurer la disponibilité des marchandises dans toutes les régions. De plus, la disponibilité de réseaux de transport efficaces et sécuritaires permet d'accroître la mobilité des personnes sur le territoire.

Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit 293 millions de dollars sur cinq ans pour :

- soutenir le milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local;
- appuyer les interventions visant à assurer la sécurité aux passages à niveau municipaux;
- encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises;
- poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie.

#### **Soutenir le milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local**

Le gouvernement entend poursuivre son appui au milieu municipal pour les travaux d'entretien et d'amélioration sur le réseau routier local. Afin de permettre la planification des travaux qui seront effectués en 2024-2025, il prévoit un investissement additionnel de 200 millions de dollars.

Les modalités de répartition de ce soutien additionnel seront précisées ultérieurement par la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Appuyer les interventions visant à assurer la sécurité aux passages à niveau municipaux**

Les interventions visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau, par exemple l'installation de feux clignotants ou de barrières, permettent de réduire les risques de collisions, de blessures et de pertes de vies humaines. L'entretien, la réfection et l'amélioration de ces installations sont sous la responsabilité des municipalités lorsque les passages à niveau sont situés sur le réseau routier local.

Afin de poursuivre son appui au milieu municipal pour des travaux visant à entretenir ou à améliorer la sécurité routière aux passages à niveau, le gouvernement prévoit 12 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2023-2024.

**Encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises**

Une utilisation accrue du réseau ferroviaire pour le transport des marchandises, en complémentarité avec les réseaux routier et maritime, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le transport par train s'avère également une option intéressante pour les passagers qui souhaitent éviter la congestion routière et réduire l'empreinte carbone associée à leurs déplacements.

Afin de poursuivre son appui au développement d'un réseau ferroviaire sécuritaire, performant et compétitif, le gouvernement prévoit 60 millions de dollars sur trois ans.

**Poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie**

Le chemin de fer de la Gaspésie a été acquis par le gouvernement du Québec en 2015, et l'exploitation, l'entretien et le développement du rail ont été confiés à la Société du chemin de fer de la Gaspésie. Depuis, d'importants investissements ont contribué à amorcer la réhabilitation de la desserte ferroviaire dans cette région.

Le maintien de l'exploitation ferroviaire est primordial pour le développement économique de la Gaspésie. Ainsi, afin d'assurer la poursuite des travaux d'entretien et de développement du rail, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 21 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler son appui à la Société du chemin de fer de la Gaspésie.



### **Contribution du gouvernement du Québec à la construction d'une voie de contournement à Lac-Mégantic**

La construction d'une voie de contournement à Lac-Mégantic est réclamée par les citoyens et les élus de la région depuis la tragédie ferroviaire qui a fait 47 morts le 6 juillet 2013. Le 11 mai 2018, les gouvernements fédéral et du Québec ont annoncé conjointement la réalisation d'une voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Le tracé retenu par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les parties prenantes, vise à maximiser la sécurité de la voie ferroviaire, tout en répondant aux exigences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. En effet, le projet intègre des mesures d'atténuation identifiées à la suite du processus d'évaluation environnementale et visant à limiter les impacts sur les communautés et sur l'environnement.

Le gouvernement réitère son engagement à contribuer au financement de la construction d'une voie ferroviaire de contournement à Lac-Mégantic. Les détails finaux quant au tracé et au coût du projet seront dévoilés ultérieurement

## **INFORMATIONS SUR LES INFRASTRUCTURES**

### **LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES**

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033.

— Le PQI 2023-2033 est ainsi porté à 150 milliards de dollars, soit 15 milliards de dollars par année en moyenne.

— Au cours des cinq dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 150 milliards de dollars en mars 2023.

Ces investissements importants serviront notamment à la réfection et à la construction d'écoles et d'établissements de santé, au maintien en bon état du réseau routier de même qu'au développement d'infrastructures de transport collectif.

— Le PQI 2023-2033 accorde des sommes considérables en santé et en services sociaux (24,2 milliards de dollars), en éducation et en enseignement supérieur (30,0 milliards de dollars), en transport collectif (15,4 milliards de dollars)<sup>12</sup> et pour le réseau routier (31,5 milliards de dollars).

### **Des investissements annuels de 15 G\$ en moyenne**

Des investissements de 82,5 milliards de dollars sont prévus au cours des cinq prochaines années, ce qui représente 55 % du PQI 2023-2033. Ces investissements historiques contribueront à accroître le potentiel économique du Québec à long terme.

L'impact financier de la hausse du PQI est estimé à 1,0 milliard de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028. Cela comprend l'impact sur les dépenses de portefeuilles et celui sur le service de la dette.

### **Une part importante du PQI allouée au maintien en bon état des infrastructures publiques**

La poursuite d'investissements importants est nécessaire pour maintenir en bon état le parc d'infrastructures publiques. Plusieurs infrastructures publiques sont vieillissantes et ont besoin de réfection.

Les investissements du PQI 2023-2033 serviront principalement au maintien du parc, soit dans une proportion de 60 %. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 40 % des investissements.

### **Une augmentation des investissements dans les infrastructures publiques**

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI).

— Le PQI 2023-2033 est ainsi porté à 150,0 milliards de dollars, soit 15,0 milliards de dollars par année en moyenne.

— Au cours des cinq dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 150,0 milliards de dollars en mars 2023.

Ces investissements importants serviront notamment à la réfection et à la construction d'écoles et d'établissements de santé, au maintien en bon état du réseau routier de même qu'au développement d'infrastructures de transport collectif.

— L'impact financier de la hausse du PQI est estimé à 1,0 milliard de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028. Cela comprend l'impact sur les dépenses de portefeuilles et celui sur le service de la dette.